

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 411**14 mars 2002****SOMMAIRE**

Actaris Holding Luxembourg S.A., Luxembourg ..	19688	Gai Mattiolo Holding S.A., Luxembourg	19695
Admiral's Cruises Company S.A., Luxembourg ...	19714	Gai Mattiolo S.A., Luxembourg	19711
Archibald S.A.H., Luxembourg	19714	Garage Reding Camille, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	19721
Arti-Pub Conseils, S.à r.l., Luxembourg	19725	Genua Holding S.A., Luxembourg	19702
AS. CO S.A., Luxembourg	19725	Grand Baie S.A., Luxembourg	19710
Aumas S.A., Luxembourg	19704	Grands Crus Sélection S.A., Howald	19717
Aumas S.A., Luxembourg	19705	Gruppo Oria International S.A., Luxembourg ...	19682
Blum Hotel und Immobilien Beteiligungsgesell- schaft A.G., Luxembourg	19717	Gruppo Oria International S.A., Luxembourg ...	19682
Blum Hotel und Immobilien Beteiligungsgesell- schaft A.G., Luxembourg	19717	Hall-Miba S.A., Luxembourg	19719
Boissons Beckius, S.à r.l., Kapenacker	19727	Hiereg S.A., Luxembourg	19707
Brand X S.A., Luxembourg	19692	Hiereg S.A., Luxembourg	19708
Brand X S.A., Luxembourg	19692	Idros Bagno-Arte, S.à r.l., Luxembourg	19712
Bravura International S.A.H., Luxembourg	19727	Immo-Pétrusse S.A., Luxembourg	19722
Butterfly S.A.H., Luxembourg	19719	Intercone S.A.H., Luxembourg	19726
Central Songs S.A., Luxembourg	19717	Investitalia Holding S.A., Luxembourg	19701
Chameron S.A., Luxembourg	19699	Investitalia Holding S.A., Luxembourg	19701
Chauffage Sanitaire François Kieffer, S.à r.l., Mout- fort	19725	Jacmar S.A.	19683
Compagnie Financière Auriga Holding S.A., Lu- xembourg	19700	Jacmar S.A., Luxembourg	19683
CSC Kieffer, S.à r.l., Chauffage Sanitaire Center Kieffer, S.à r.l., Moutfort	19728	Jerry Grün, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	19708
Cyn-Art, S.à r.l., Hassel	19728	Kamala Holding S.A., Luxembourg	19707
Dac Consultant S.A., Luxembourg	19683	Karsira Holding S.A., Luxembourg	19689
Dental Systems Holding, S.à r.l., Luxembourg	19704	Karsira Holding S.A., Luxembourg	19689
Deutsche Benelux Investitionen (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	19713	Kobolde Ventures S.A., Luxembourg	19718
Electricité André Hurt & Cie, S.à r.l., Wasser- billig	19720	KSI-Condens Luxembourg S.A., Hosingen	19686
Electricité André Hurt & Cie, S.à r.l., Wasser- billig	19720	Küchengalerie, GmbH, Munsbach	19723
Entreprise de Charpente Zloic-Hoffmann, S.à r.l., Schrassig	19728	Lakeside Invest S.A.H., Luxembourg	19715
Etablissements J.L. Selenati, S.à r.l., Esch-sur- Alzette	19723	Lend Lease International Distressed Debt Fund Advisors S.A., Luxembourg	19690
Fiduciaire F. Winandy & Associés S.A., Luxem- bourg	19716	Level One S.A., Luxembourg	19683
Fischer, S.à r.l., Mensdorf	19722	Loon Investment S.A. Holding Holding, Luxem- bourg	19683
		Luxtourisme S.A., Bettembourg	19683
		Mac Hendrick Real Estate S.à r.l., Luxembourg ..	19683
		Malago, S.à r.l., Dudelange	19722
		Map, S.à r.l., Pétange	19720
		Map, S.à r.l., Pétange	19720
		Map, S.à r.l., Pétange	19720
		Mondercange Transports Internationaux, S.à r.l., Rodange	19721
		N.T. Holdings S.A., Luxembourg	19692

Navalia Holding S.A., Luxembourg.....	19694	Société Luxembourgeoise Chanzy Pardoux, S.à	
Navalia Holding S.A., Luxembourg.....	19694	r.l., Luxembourg.....	19719
Navalia Yachts S.A., Luxembourg.....	19697	Société Luxembourgeoise de Location, S.à r.l.,	
Naviga Luxembourg S.A., Luxembourg.....	19718	Foetz	19724
Ottaviani Holding S.A., Luxembourg.....	19696	Sorol S.A., Luxembourg.....	19712
Ottaviani Holding S.A., Luxembourg.....	19696	Thiel Romain, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	19705
PE & PE, S.à r.l., Echternach	19684	Truck Washing Service Luxembourg, S.à r.l.,	
Pizzeria Mimosa 2000, S.à r.l., Bettembourg.....	19726	Bridel	19685
Pocolena S.A., Luxembourg	19718	Truck Washing Service Luxembourg, S.à r.l.,	
Pro-Toitures S.A., Bascharage.....	19724	Bridel	19685
Rakis Holding S.A., Luxembourg.....	19691	Tutti Frutti S.A., Luxembourg.....	19725
Rakis Holding S.A., Luxembourg.....	19691	Ubis S.A.H., Luxembourg.....	19719
Real Estate & Financing S.A., Luxembourg.....	19693	Universal Trading Oil Company 1981 S.A., Luxem-	
Recygom International S.A., Esch-sur-Alzette.....	19711	bourg	19713
Red S.A.H., Luxembourg	19715	Villa Miciuss S.A., Luxembourg	19700
Red S.A.H., Luxembourg	19716	Viva Gestions Hôtelières S.A., Luxembourg	19709
Regency Firenze S.A., Luxembourg	19706	Viva Gestions Hôtelières S.A., Luxembourg	19709
Regency Firenze S.A., Luxembourg	19706	Viva Gestions Immobilières S.A., Luxembourg ...	19698
Sanichauer Toitures, S.à r.l., Dudelange	19724	Viva Gestions Immobilières S.A., Luxembourg ...	19698
Select Cash S.A., Bertrange.....	19724	Viva Holding S.A., Luxembourg.....	19703
Shell Energielux S.A., Bertrange.....	19723	Viva Holding S.A., Luxembourg.....	19703
Sirona Dental Systems, S.à r.l., Luxembourg.....	19702		

GRUPPO ORIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 29.998.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 1999

Conseil d'Administration:

Monsieur Fabrizio Oria, Administrateur, demeurant en Italie

Monsieur Gastone Oria, Administrateur, demeurant en Italie

Monsieur Bianca Bolfo, Administrateur, demeurant en Italie.

Leurs mandats viendront à expiration lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 1999.

Commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 juin 1999.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 32, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75593/503/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

GRUPPO ORIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 29.998.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2000

Conseil d'Administration:

Monsieur Fabrizio Oria, Administrateur, demeurant en Italie

Monsieur Gastone Oria, Administrateur, demeurant en Italie

Monsieur Bianca Bolfo, Administrateur, demeurant en Italie.

Leurs mandats viendront à expiration lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2000.

Commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 juin 2000.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 32, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75592/503/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

DAC CONSULTANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 47, avenue de la Gare.

LEVEL ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard Royal.

LOON INVESTMENT S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Royal.

LUXTOURISME S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bettembourg, 129, route de Mondorf.

MAC HENDRICK REAL ESTATE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

—
Par jugements du 21 Février 2002, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg a prononcé la dissolution et a ordonné la liquidation des sociétés suivantes:

- DAC CONSULTANT S.A., ayant eu son siège social à Luxembourg, 47, avenue de la Gare;
- LEVEL ONE S.A., ayant eu son siège social à Luxembourg, 5, boulevard Royal;
- LOON INVESTMENT S.A. HOLDING, ayant eu son siège social à Luxembourg, 8, boulevard Royal;
- LUXTOURISME S.A., ayant eu son siège social à Bettembourg, 129, route de Mondorf;
- MAC HENDRICK REAL ESTATE, S.à r.l., ayant eu son siège social à Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

Madame Elisabeth Capesius, premier juge au Tribunal d'arrondissement, a été nommée juge-commissaire, Maître Fabien Verreaux, avocat à la Cour, a été désigné liquidateur.

Les créanciers doivent faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce.

Pour original

F. Verreaux

Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2002, vol. 565, fol. 29, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19007/318/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

JACMAR S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 82.894.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 novembre 2001:

- sont acceptées les résignations des administrateurs NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A. et TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A. avec effet immédiat. Décharge leur a été accordée.

- sont confirmées les nominations de NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A. et TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A. ayant leur siège social 60 Grand'Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour JACMAR S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 47, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75437/760/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

JACMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 82.894.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 22 novembre 2001

Première résolution

NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. ayant son siège social 60, Grand'rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg a été nommé Administrateur-délégué avec effet immédiat et pleins pouvoirs de signature pour représenter valablement la société jusqu'à l'Assemblée Générale de 2005.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour JACMAR S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 47, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75438/760/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

PE & PE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6470 Echternach, 6, rue de la Montagne.

STATUTEN

Im Jahre zweitausend eins, den dreizehnten November.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach,

Ist erschienen:

Herr Alois Peters, Bauunternehmer, wohnhaft zu D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4.

Welcher Komparsent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung PE & PE, S.à r.l.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist Erwerb, Inwertsetzung und Verkauf von Grundstücken und Gebäuden.

Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt, im eigenem Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen, verfolgen und jede Transaktion tätigen, die diesen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaften in denen sie eine Beteiligung hält, fördert.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobilare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche integral übernommen wurden durch Herrn Alois Peters, Bauunternehmer, wohnhaft zu D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4.

Alle Anteile wurden voll eingezahlt, sodass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Bei den Übertragungen sind die Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches einzuhalten.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wieviel Anteile er hat. Er kann soviel Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endigt am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2001.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr dreissigtausend Franken (30.000,- Fr.).

Zwecks Berechnung der Fiskalgebühren wird das Gesellschaftskapital abgeschätzt auf fünfhundertviertausendzweihundertneunundvierzig Luxemburger Franken (504.249,- LUF).

Erklärung

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter, folgende Beschlüsse gefasst:

a) zum Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer wird ernannt:

Herr Alois Peters, Bauunternehmer, wohnhaft zu D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers rechtskräftig vertreten.

b) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 6470 Echternach, 6-8, rue de la Montagne.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Peters, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 16 novembre 2001, vol. 352, fol. 50, case 10. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 22. November 2001.

H. Beck.

(93427/201/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 novembre 2001.

TRUCK WASHING SERVICE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8133 Bridel, 1-3, rue Nicolas Goedert, Résidence le Soleil.

R. C. Luxembourg B 47.291.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 37, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(75499/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

TRUCK WASHING SERVICE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8133 Bridel, 1-3, rue Nicolas Goedert, Résidence le Soleil.

R. C. Luxembourg B 47.291.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 37, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(75500/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

KSI-CONDENS LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9807 Hosingen, 32, Kraeizgaass.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendeins, den fünften November.

Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz in Diekirch.

Sind erschienen:

1. Dame Monika Ludes, Geschäftsfrau, wohnhaft in D-54673 Ameldingen-Neuerburg, Hauptstrasse, 9;
2. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung KSI-CONDENS GmbH, mit Sitz in D-74397 Pfaffenhofen, Rodbachstrasse, 37,

für welche handeln ihre beiden Geschäftsführer, Herr Dieter Siller, Geschäftsmann, wohnhaft in D-74374 Zaberfeld, Lindenstrasse, 16 und Herr Armin Kraff, Techniker, wohnhaft in D-74074 Heilbronn, Richard-Wagner-Strasse, 33, beide letztgenannten hier vertreten durch Dame Monika Ludes, vorgenannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht, nach ne varietur Paraphierung durch die Komparentin und den Notar gegenwärtiger Urkunde beigebogen verbleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Diese Komparenten, handelnd in ihren vorerwähnten Eigenschaften, ersuchen den Notar wie folgt die Satzungen einer Aktiengesellschaft zu beurkunden:

Kapitel I. Benennung, Sitz, Gesellschaftszweck, Dauer

Art. 1. Unter der Bezeichnung KSI-CONDENS LUXEMBOURG S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9807 Hosingen, 32, Kraeizgaass.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg, als auch im Ausland errichtet werden. Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur vollständigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes luxemburgisch bleibt. Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Gesellschaft ist gegründet für eine unbestimmte Dauer.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Vertrieb von Erzeugnissen auf dem Gebiet der Heizungs- und Klimatechnik.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte betreiben, die dem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen geeignet sind. Die Gesellschaft darf andere Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art gründen oder erwerben, sich an ihnen beteiligen und ihre Geschäfte führen.

Zur Erfüllung ihres Zwecks kann die Gesellschaft Darlehen aufnehmen und Schuldverschreibungen ausgeben, und auch alle mit dem Gesellschaftszweck unmittelbar und sogar mittelbar verbundene finanzielle Transaktionen vornehmen.

Weiterhin kann die Gesellschaft alle industrielle, kaufmännische, mobiliare und immobilare Tätigkeiten ausüben, welche unmittelbar oder mittelbar mit dem Hauptzweck der Gesellschaft in Verbindung stehen, oder diesen Zweck fördern können.

Kapitel II. Gesellschaftskapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf einunddreißigtausend (31.000,-) Euro, eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien zu je einhundert (100,-) Euro.

Nach Wahl ihrer Besitzer können die Aktien in einzelne Aktien darstellende Zertifikate, oder in Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Zu allen fiskalischen Zwecken hat das Kapital einen Gegenwert von einer Million zweihundertfünfzigtausendfünfhundertsiebenunddreißig (1.250.537,-) Franken.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Kapitel III. Verwaltung, Übertragung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktionäre der Gesellschaft sind oder nicht. Sie werden ernannt für eine sechs Jahre nicht überschreitende Amtszeit, durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche dieselben zu jeder Zeit abberufen kann.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder zusammen mit den Kommissaren das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden der von der Generalversammlung gewählt wird. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben. Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann. Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden. Ein schriftlich gefaßter Beschluss der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt

migt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam, wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefaßter Beschluß.

Art. 8. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben. Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 9. Der Verwaltungsrat ist mit den weitestgehenden Vollmachten versehen, um alle, mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängenden Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen.

Sämtliche Handlungen, welche nicht durch das Gesetz oder durch gegenwärtige Satzung ausdrücklich der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorhergehenden Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Art. 11. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die in der nachfolgenden Generalversammlung gefassten Beschlüsse.

Art. 12. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannten Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt. Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt, sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Kapitel V. Generalversammlung

Art. 13. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden, Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes. Sollten die Aktionäre nicht bekannt sein, erfolgt die Einberufung durch Veröffentlichung im Mémorial und in den geeigneten Tageszeitungen nach den gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 14. Die jährliche Generalversammlung findet statt an jedem vierten Freitag des Monats Juni um fünfzehn Uhr nachmittags im Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Arbeitstag verschoben.

Art. 15. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muß einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens zwanzig Prozent (20%) des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 16. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

Kapitel VI. Geschäftsjahr, Verteilung des Reingewinnes

Art. 17. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, welches beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2001. Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung. Der Verwaltungsrat legt den Kommissaren die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung vor.

Art. 18. Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Reingewinn werden fünf Prozent (5 %) dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; diese Zuführung ist nicht mehr zwingend wenn der Reservefonds zehn Prozent (10 %) des Gesellschaftskapitals darstellt. Mit Zustimmung des Kommissars und unter Beachtung der diesbezüglichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden ausschütten.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitalbildung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Kapitel VII. Auflösung, Liquidation

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß, wie die Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Kapitel VIII. Allgemeines

Art. 20. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung vorgesehen sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dieses Gesetz umgeändert wurde, hingewiesen.

Zeichnung der Aktien

Nachdem die Satzung wie hiervor festgesetzt wurde, haben die Erschienenen erklärt, daß das gesamte Kapital wie folgt gezeichnet wurde:

1. Dame Monika Ludes, vorgenannt, hundertfünfundfünfzig Aktion.	155
2. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung KSI-CONDENS GmbH, vorgenannt, hundertfünfundfünfzig Aktien	155
Total: dreihundertzehn Aktien	310

Sämtliche Aktien wurden zu fünfundzwanzig Prozent (25 %) in bar einbezahlt, sodass der Gesellschaft ab heute die Summe von siebentausendsiebenhundertfünfzig (7.750,-) Euro zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Gemäß dem Gesetz vom 11. August 1998, erklären die Parteien ausdrücklich, daß sie die wirklichen Nutzniesser der gegenwärtigen Operation sind und die Gelder, Güter und Rechte weder vom Drogenhandel noch von einer der Straftaten welche im Artikel 506-1 des luxemburgischen Strafgesetzbuches vorgesehen sind herrücken.

Feststellung

Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall, wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter irgendwelcher Form, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit der Gründung erwachsen oder ihr auferlegt werden, beträgt ungefähr fünfzigtausend (50.000,-) Franken.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Komparenten sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf drei-, diejenige der Kommissare wird festgesetzt auf einen.

2. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden für die Dauer von 3 Jahren ernannt:

- a. Herr Armin Kraff, vorgeannt;
- b. Herr Dieter Siller, vorgeannt;
- c. Dame Monika Ludes, vorgeannt.

3. Die Generalversammlung bestimmt, daß die Gesellschaft vertreten wird, durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern.

5. Zum Kommissar wird ernannt für die Dauer von sechs Jahren:

Die anonyme Gesellschaft UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A., mit Sitz in L-1150 Luxemburg, 124, route d'Arlon.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Diekirch, in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Ludes, F.Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 9 novembre 2001, vol. 607, fol. 50, case 11. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 novembre 2001

F. Unsen.

(93473/234/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 novembre 2001.

ACTARIS HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 84.222.

Extrait du Conseil d'Administration tenu par voie circulaire en date de 17 octobre 2001

Le conseil a décidé de nommer M. Clermont Matton en tant qu'administrateur-délégué.

Le conseil d'administration de la société se compose désormais comme suit:

Administrateur-délégué

a) M. Clermont Matton, Company Director, demeurant au 1, square de l'Avenue du Bois, 75116 Paris;

Administrateurs

b) M. Jean-Paul Bize, Company Director, demeurant 50, avenue des Tilleuls, 75016 Paris;

c) M. Thierry Pimenta de Miranda, Company Director, demeurant 2, rue Lazare Hoche, 92100 Boulogne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN

Société Civile

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 48, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75436/501/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

KARSIRA HOLDING, Société Anonyme.
Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 78.535.

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 26 octobre 2001.

L'an deux mille un, le 26 octobre,

s'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KARSIRA HOLDING au siège social. L'assemblée est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de M. Walter Rotondaro.

Le président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Mlle Antonietta Cordaro et comme scrutateur M. Laurent Janty.

- les actionnaires présents reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication;

- suivant liste de présence, toutes les 1.250 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 1.250 voix;

- la totalité du capital étant présent ou représenté, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour:

1. substitution du commissaire aux comptes, la ROYAL CONSULTING & TRUST S.A.;
2. nomination de la société WORLD ACCOUNTING LTD., en tant que nouveau commissaire aux comptes.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

En considération du fait que la ROYAL CONSULTING & TRUST S.A. n'exerce plus son activité spécifique et du fait qu'elle a été mise en liquidation, l'assemblée générale estime opportun de substituer le commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

En remplacement, l'assemblée générale décide de nommer, en tant que nouveau commissaire aux comptes, la société WORLD ACCOUNTING LTD., ayant son siège social à The Lake Building, Suite, 120, Wickhams Cay 1, Tortola (Iles Vierges Britanniques).

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, la secrétaire et le scrutateur.

W. Rotondaro / A. Cordaro / L. Janty

Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2001, vol. 560, fol. 19, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75463/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

KARSIRA HOLDING, Société Anonyme.
Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 78.535.

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 19 novembre 2001.

L'an deux mille un, le 19 novembre,

s'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KARSIRA HOLDING au siège social. L'assemblée est ouverte à 12.00 heures, sous la présidence de M. Walter Rotondaro.

Le président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Mlle Antonietta Cordaro et comme scrutateur M. Laurent Janty;

- l'assemblée est habilitée, conformément aux dispositions de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, de prendre à la majorité simple les décisions figurant à l'ordre du jour sans égard à la représentation du capital social;

- les convocations pour la présente assemblée ont été faites conformément à l'article 2 de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, ce dont il a été justifié au bureau de l'assemblée.

- les actionnaires présents reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication;

- suivant liste de présence, toutes les 1.250 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 1.250 voix;

- la totalité du capital étant présent ou représenté, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour:

1. conversion du capital social, actuellement exprimé en 1.250.000 LUF, en euros;
2. adaptation de la mention de la valeur nominale des actions et du capital social;
3. adaptation de l'article 3, premier paragraphe, des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social est fixé à 30.986,69 euros divisé en 1.250 actions de 24,78935 euros chacune»;

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social, actuellement exprimé en 1.250.000 LUF, en euros.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter l'article 3, premier paragraphe, des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à 30.986,69 euros divisé en 1.250 actions de 24,78935 euros chacune».

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, la secrétaire et le scrutateur.

W. Rotondaro / A. Cordaro / L. Janty
Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 38, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75485/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND ADVISORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 82.048.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la société du 18 octobre 2001 que:

1. Le nombre des administrateurs a été porté de quatre à six.
2. Les deux administrateurs suivants ont été élus jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2002:

M. Ralph Louis Good III

Banquier

Dong-A Media Center 18 F

139 Sejong-ro, Jongro-gu

Seoul, Korea

110-715

M. Marvin Haasen

Asset Manager

7th Floor

Alma Link Building

25 Soi Chidlom Ploenchit Road

Lumpini Pathumwan

Bangkok 10330

Thailand

3. Dès lors le conseil d'administration de la Société se compose des membres suivants:

- M. Douglas Urquhart

- M. Gregory Marin Adams

- M. Robert Eugène Tsenin

- Mme Susan Desprez

- M. Ralph Louis Good III

- M. Marvin Haasen

4. Le siège social de la Société a été transféré du 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

La publicité de cette assemblée générale est faite en conformité avec l'obligation prescrite par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 15 novembre 2001.

Comme mandataire pour la société

L. Courtois

Avocat à la Cour

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 54, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75440/275/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

RAKIS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 78.542.

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 26 octobre 2001.

L'an deux mille un, le 26 octobre,

s'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RAKIS HOLDING au siège social.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures, sous la présidence de M. Walter Rotondaro.

Le président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Mlle Antonietta Cordaro et comme scrutateur M. Laurent Janty.

- les actionnaires présents reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncés, pour autant que de besoin, à toute publication;

- suivant liste de présence, toutes les 1.250 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 1.250 voix;

- la totalité du capital étant présent ou représenté, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour:

1. substitution du commissaire aux comptes, la ROYAL CONSULTING & TRUST S.A.;

2. nomination de la société WORLD ACCOUNTING LTD., en tant que nouveau commissaire aux comptes.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

En considération du fait que la société ROYAL CONSULTING & TRUST S.A. n'exerce plus son activité spécifique et du fait qu'elle a été mise en liquidation, l'assemblée générale estime opportun de substituer le commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

En remplacement, l'assemblée générale décide de nommer, en tant que nouveau commissaire aux comptes, la société WORLD ACCOUNTING LTD., ayant son siège social à The Lake Building, Suite, 120, Wickhams Cay 1, Tortola (Iles Vierges Britanniques).

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, la secrétaire et le scrutateur.

W. Rotondaro / A. Cordaro / L. Janty

Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2001, vol. 560, fol. 19, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75464/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

RAKIS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 78.542.

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 19 novembre 2001.

L'an deux mille un, le 19 novembre,

s'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RAKIS HOLDING au siège social.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures, sous la présidence de M. Walter Rotondaro.

Le président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Mlle Antonietta Cordaro et comme scrutateur M. Laurent Janty;

- l'assemblée est habilitée, conformément aux dispositions de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, de prendre à la majorité simple les décisions figurant à l'ordre du jour sans égard à la représentation du capital social;

- les convocations pour la présente assemblée ont été faites conformément à l'article 2 de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, ce dont il a été justifié au bureau de l'assemblée.

- les actionnaires présents reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication;

- suivant liste de présence, toutes les 1.250 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 1.250 voix;

- la totalité du capital étant présent ou représenté, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour:

1. conversion du capital social, actuellement exprimé en 1.250.000 LUF, en euros;

2. adaptation de la mention de la valeur nominale des actions et du capital social;

3. adaptation de l'article 3, premier paragraphe, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à 30.986,69 euros divisé en 1.250 actions de 24,78935 euros chacune»;

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social, actuellement exprimé en 1.250.000 LUF, en euros.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter l'article 3, premier paragraphe, des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à 30.986,69 euros divisé en 1.250 actions de 24,78935 euros chacune».

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, la secrétaire et le scrutateur.

W. Rotondaro / A. Cordaro / L. Janty

Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 38, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75480/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

N.T. HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 70.338.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 42, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2001.

Pour N.T. HOLDINGS S.A.

Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(75430/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

BRAND X S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 72.636.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Mersch, le 16 novembre 2001, vol. 127, fol. 65, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Signature.

(75459/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

BRAND X S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 72.636.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société anonyme BRAND X S.A., tenue l'an deux mille un (2001), le 18 octobre, à 11h00, à son siège social à Luxembourg, que les actionnaires ont décidé:

- Suite au rapport du Commissaire aux Comptes,
- l'approbation des comptes annuels de l'exercice 2000
- bilan arrêté au 31 décembre 2000.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire

Le 18 octobre 2001, à 11h00, Messieurs les actionnaires de la société anonyme BRAND X S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire à Luxembourg, 5, rue de la Reine, d'un commun accord en renonçant à une convocation préalable.

Monsieur Bernard Pranzetti, demeurant à L-Luxembourg, élu président de l'assemblée, procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire, Monsieur Frédéric Frabetti, demeurant à L-Luxembourg et comme scrutateur Monsieur Gilles Bouneou, demeurant à L-Luxembourg.

Monsieur le Président constate:

I. Que les actionnaires sont présents ou représentés, et se reconnaissent dûment convoqués et apte à tenir la présente assemblée.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, disposent d'actions au porteur. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2000.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000, et affectation des résultats si nécessaire.

1. L'Assemblée entend le rapport du commissaire aux comptes.

2. Après délibération, elle prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

- 2.1. Les comptes annuels tels que présentés sont approuvés.
- 2.2. Les résultats de l'exercice 1999 sont reportés à compte nouveau.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour en opérer le dépôt et faire toutes formalités s'il y a lieu.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h30.

Signature / Signature / Signature

Le secrétaire / le président / Le scrutateur

Enregistré à Mersch, le 16 novembre 2001, vol. 127, fol. 65, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

(75460/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

REAL ESTATE & FINANCING, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 70.376.

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 19 novembre 2001.

L'an deux mille un, le 19 novembre,

s'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REAL ESTATE & FINANCING au siège social.

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures, sous la présidence de M. Walter Rotondaro.

Le président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Mlle Antonietta Cordaro et comme scrutateur M. Laurent Janty.

- l'assemblée est habilitée, conformément aux dispositions de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, de prendre à la majorité simple les décisions figurant à l'ordre du jour sans égard à la représentation du capital social;

- les convocations pour la présente assemblée ont été faites conformément à l'article 2 de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, ce dont il a été justifié au bureau de l'assemblée.

- les actionnaires présents reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication;

- suivant liste de présence, toutes les 1.250 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 1.250 voix;

- la totalité du capital étant présent ou représenté, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour

1. conversion du capital social, actuellement exprimé en 1.250.000 LUF, en euros;

2. adaptation de la mention de la valeur nominale des actions et du capital social;

3. adaptation de l'article 3, premier paragraphe, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à 30.986,69 euros divisé en 1.250 actions de 24,78935 euros chacune»;

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social, actuellement exprimé en 1.250.000 LUF, en euros.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter l'article 3, premier paragraphe, des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à 30.986,69 euros divisé en 1.250 actions de 24,78935 euros chacune».

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, la secrétaire et le scrutateur.

W. Rotondaro / A. Cordaro / L. Janty

Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 38, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75481/000/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

NAVALIA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 73.569.

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 27 octobre 2001.

L'an deux mille un, le 27 octobre,

s'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NAVALIA HOLDING au siège social. L'assemblée est ouverte à 10.30 heures, sous la présidence de M. Walter Rotondaro.

Le président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Mlle Antonietta Cordaro et comme scrutateur M. Laurent Janty.

- les actionnaires présents reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication;

- suivant liste de présence, toutes les 1.250 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 1.250 voix;

- la totalité du capital étant présent ou représenté, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour:

1. substitution du commissaire aux comptes, la ROYAL CONSULTING & TRUST S.A.;

2. nomination de la société WORLD ACCOUNTING LTD., en tant que nouveau commissaire aux comptes.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

En considération du fait que la ROYAL CONSULTING & TRUST S.A. n'exerce plus son activité spécifique et du fait qu'elle a été mise en liquidation, l'assemblée générale estime opportun de substituer le commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

En remplacement, l'assemblée générale décide de nommer, en tant que nouveau commissaire aux comptes, la société WORLD ACCOUNTING LTD., ayant son siège social à The Lake Building, Suite, 120, Wickhams Cay 1, Tortola (Iles Vierges Britanniques).

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, la secrétaire et le scrutateur.

W. Rotondaro / A. Cordaro / L. Janty

Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2001, vol. 560, fol. 19, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75466/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

NAVALIA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 73.569.

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 19 novembre 2001.

L'an deux mille un, le 19 novembre,

s'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NAVALIA HOLDING au siège social. L'assemblée est ouverte à 12.30 heures, sous la présidence de M. Walter Rotondaro.

Le président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Mlle Antonietta Cordaro et comme scrutateur M. Laurent Janty;

- l'assemblée est habilitée, conformément aux dispositions de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, de prendre à la majorité simple les décisions figurant à l'ordre du jour sans égard à la représentation du capital social;

- les convocations pour la présente assemblée ont été faites conformément à l'article 2 de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, ce dont il a été justifié au bureau de l'assemblée.

- les actionnaires présents reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication;

- suivant liste de présence, toutes les 1.250 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 1.250 voix;

- la totalité du capital étant présent ou représenté, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour:

1. conversion du capital social, actuellement exprimé en 1.250.000 LUF, en euros;
 2. adaptation de la mention de la valeur nominale des actions et du capital social;
 3. adaptation de l'article 3, premier paragraphe, des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social est fixé à 30.986,69 euros divisé en 1.250 actions de 24,78935 euros chacune»;
- Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social, actuellement exprimé en 1.250.000 LUF, en euros.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter l'article 3, premier paragraphe, des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social est fixé à 30.986,69 euros divisé en 1.250 actions de 24,78935 euros chacune».

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, la secrétaire et le scrutateur.

W. Rotondaro / A. Cordaro / L. Janty

Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 38, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75486/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

GAI MATTIOLO HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adelaïde.

R. C. Luxembourg B 75.844.

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 26 octobre 2001.

L'an deux mille un, le 26 octobre,

s'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GAI MATTIOLO HOLDING au siège social.

L'assemblée est ouverte à 9.30 heures, sous la présidence de M. Walter Rotondaro.

Le président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Mlle Antonietta Cordaro et comme scrutateur M. Laurent Janty.

- les actionnaires présents reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication;

- suivant liste de présence, toutes les 10.320 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 10.320 voix;

- la totalité du capital étant présent ou représenté, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour:

1. substitution du commissaire aux comptes, la ROYAL CONSULTING & TRUST S.A.;
 2. nomination de la société WORLD ACCOUNTING LTD., en tant que nouveau commissaire aux comptes.
- Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

En considération du fait que la ROYAL CONSULTING & TRUST S.A. n'exerce plus son activité spécifique et du fait qu'elle a été mise en liquidation, l'assemblée générale estime opportun de substituer le commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

En remplacement, l'assemblée générale décide de nommer, en tant que nouveau commissaire aux comptes, la société WORLD ACCOUNTING LTD., ayant son siège social à The Lake Building, Suite, 120, Wickhams Cay 1, Tortola (Iles Vierges Britanniques).

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, la secrétaire et le scrutateur.

W. Rotondaro / A. Cordaro / L. Janty

Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2001, vol. 560, fol. 19, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75465/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

OTTAVIANI HOLDING, Société Anonyme.
Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 81.248.

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 27 octobre 2001.

L'an deux mille un, le 27 octobre,

s'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OTTAVIANI HOLDING au siège social.

L'assemblée est ouverte à 12.00 heures, sous la présidence de M. Walter Rotondaro.

Le président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Mlle Antonietta Cordaro et comme scrutateur M. Laurent Janty.

- les actionnaires présents reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication;

- suivant liste de présence, toutes les 1.250 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 1.250 voix;

- la totalité du capital étant présent ou représenté, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour:

1. substitution du commissaire aux comptes, la ROYAL CONSULTING & TRUST S.A.;

2. nomination de la société WORLD ACCOUNTING LTD., en tant que nouveau commissaire aux comptes.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

En considération du fait que la ROYAL CONSULTING & TRUST S.A. n'exerce plus son activité spécifique et du fait qu'elle a été mise en liquidation, l'assemblée générale estime opportun de substituer le commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

En remplacement, l'assemblée générale décide de nommer, en tant que nouveau commissaire aux comptes, la société WORLD ACCOUNTING LTD., ayant son siège social à The Lake Building, Suite, 120, Wickhams Cay 1, Tortola (Iles Vierges Britanniques).

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, la secrétaire et le scrutateur.

W. Rotondaro / A. Cordaro / L. Janty

Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2001, vol. 560, fol. 19, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75467/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

OTTAVIANI HOLDING, Société Anonyme.
Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 81.248.

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 19 novembre 2001.

L'an deux mille un, le 19 novembre,

s'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OTTAVIANI HOLDING au siège social.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures, sous la présidence de M. Walter Rotondaro.

Le président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Mlle Antonietta Cordaro et comme scrutateur M. Laurent Janty;

- l'assemblée est habilitée, conformément aux dispositions de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, de prendre à la majorité simple les décisions figurant à l'ordre du jour sans égard à la représentation du capital social;

- les convocations pour la présente assemblée ont été faites conformément à l'article 2 de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, ce dont il a été justifié au bureau de l'assemblée.

- les actionnaires présents reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication;

- suivant liste de présence, toutes les 1.250 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 1.250 voix;

- la totalité du capital étant présent ou représenté, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour:

1. conversion du capital social, actuellement exprimé en 1.250.000 LUF, en euros;

2. adaptation de la mention de la valeur nominale des actions et du capital social;

3. adaptation de l'article 3, premier paragraphe, des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social est fixé à 30.986,69 euros divisé en 1.250 actions de 24,78935 euros chacune»;
Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social, actuellement exprimé en 1.250.000 LUF, en euros.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter l'article 3, premier paragraphe, des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social est fixé à 30.986,69 euros divisé en 1.250 actions de 24,78935 euros chacune».

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, la secrétaire et le scrutateur.

W. Rotondaro / A. Cordaro / L. Janty
Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 38, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75477/000/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

NAVALIA YACHTS, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 73.642.

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 19 novembre 2001.

L'an deux mille un, le 19 novembre,

s'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NAVALIA YACHTS au siège social.

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures, sous la présidence de M. Walter Rotondaro.

Le président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Mlle Antonietta Cordaro et comme scrutateur M. Laurent Janty.

- l'assemblée est habilitée, conformément aux dispositions de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, de prendre à la majorité simple les décisions figurant à l'ordre du jour sans égard à la représentation du capital social;

- les convocations pour la présente assemblée ont été faites conformément à l'article 2 de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, ce dont il a été justifié au bureau de l'assemblée.

- les actionnaires présents reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication;

- suivant liste de présence, toutes les 1.250 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 1.250 voix;

- la totalité du capital étant présent ou représenté, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour

1. conversion du capital social, actuellement exprimé en 1.250.000 LUF, en euros;

2. adaptation de la mention de la valeur nominale des actions et du capital social;

3. adaptation de l'article 3, premier paragraphe, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à 30.986,69 euros divisé en 1.250 actions de 24,78935 euros chacune»;

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social, actuellement exprimé en 1.250.000 LUF, en euros.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter l'article 3, premier paragraphe, des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social est fixé à 30.986,69 euros divisé en 1.250 actions de 24,78935 euros chacune».

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, la secrétaire et le scrutateur.

W. Rotondaro / A. Cordaro / L. Janty
Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 38, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75484/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

VIVA GESTIONS IMMOBILIERES, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 74.603.

—
Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 28 octobre 2001.

L'an deux mille un, le 28 octobre,

s'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VIVA GESTIONS IMMOBILIERES au siège social.

L'assemblée est ouverte à 9.00 heures, sous la présidence de M. Walter Rotondaro.

Le président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Mlle Antonietta Cordaro et comme scrutateur M. Laurent Janty.

- les actionnaires présents reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication;

- suivant liste de présence, toutes les 20.000 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 20.000 voix;

- la totalité du capital étant présent ou représenté, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour:

1. substitution du commissaire aux comptes, la ROYAL CONSULTING & TRUST S.A.;

2. nomination de la société WORLD ACCOUNTING LTD., en tant que nouveau commissaire aux comptes.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

En considération du fait que la ROYAL CONSULTING & TRUST S.A. n'exerce plus son activité spécifique et du fait qu'elle a été mise en liquidation, l'assemblée générale estime opportun de substituer le commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

En remplacement, l'assemblée générale décide de nommer, en tant que nouveau commissaire aux comptes, la société WORLD ACCOUNTING LTD., ayant son siège social à The Lake Building, Suite, 120, Wickhams Cay 1, Tortola (Iles Vierges Britanniques).

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, la secrétaire et le scrutateur.

W. Rotondaro / A. Cordaro / L. Janty

Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2001, vol. 560, fol. 19, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75469/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

VIVA GESTIONS IMMOBILIERES, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 74.603.

—
Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 19 novembre 2001.

L'an deux mille un, le 19 novembre,

s'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VIVA GESTIONS IMMOBILIERES au siège social.

L'assemblée est ouverte à 17.00 heures, sous la présidence de M. Walter Rotondaro.

Le président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Mlle Antonietta Cordaro et comme scrutateur M. Laurent Janty;

- l'assemblée est habilitée, conformément aux dispositions de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, de prendre à la majorité simple les décisions figurant à l'ordre du jour sans égard à la représentation du capital social;

- les convocations pour la présente assemblée ont été faites conformément à l'article 2 de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, ce dont il a été justifié au bureau de l'assemblée.

- les actionnaires présents reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication;

- suivant liste de présence, toutes les 20.000 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 20.000 voix;

- la totalité du capital étant présent ou représenté, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour:

1. conversion du capital social, actuellement exprimé en 20.000.000 LUF, en euros;
 2. adaptation de la mention de la valeur nominale des actions et du capital social;
 3. adaptation de l'article 3, premier paragraphe, des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social est fixé à 495.787,05 euros divisé en 20.000 actions de 24,7893525 euros chacune»;
- Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social, actuellement exprimé en 20.000.000 LUF, en euros.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter l'article 3, premier paragraphe, des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social est fixé à 495.787,05 euros divisé en 20.000 actions de 24,7893525 euros chacune».

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, la secrétaire et le scrutateur.

W. Rotondaro / A. Cordaro / L. Janty
Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 38, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75478/000/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

CHAMERON, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 62.728.

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 19 novembre 2001.

L'an deux mille un, le 19 novembre,

s'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CHAMERON au siège social.

L'assemblée est ouverte à 9.30 heures, sous la présidence de M. Walter Rotondaro.

Le président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Mlle Antonietta Cordaro et comme scrutateur M. Laurent Janty.

- l'assemblée est habilitée, conformément aux dispositions de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, de prendre à la majorité simple les décisions figurant à l'ordre du jour sans égard à la représentation du capital social;

- les convocations pour la présente assemblée ont été faites conformément à l'article 2 de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, ce dont il a été justifié au bureau de l'assemblée.

- les actionnaires présents reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication;

- suivant liste de présence, toutes les 100 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 100 voix;

- la totalité du capital étant présent ou représenté, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour

1. conversion du capital social, actuellement exprimé en 1.250.000 LUF, en euros;
 2. adaptation de la mention de la valeur nominale des actions et du capital social;
 3. adaptation de l'article 5, premier paragraphe, des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social est fixé à 30.986,69 euros divisé en 100 actions de 309,8669 euros chacune»;
- Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social, actuellement exprimé en 1.250.000 LUF, en euros.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter l'article 5, premier paragraphe, des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social est fixé à 30.986,69 euros divisé en 100 actions de 309,8669 euros chacune».

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, la secrétaire et le scrutateur.

W. Rotondaro / A. Cordaro / L. Janty
Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 38, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75488/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

VILLA MICIUSS, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 81.116.

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 28 octobre 2001.

L'an deux mille un, le 28 octobre,

s'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VILLA MICIUSS au siège social.

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures, sous la présidence de M. Walter Rotondaro.

Le président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Mlle Antonietta Cordaro et comme scrutateur M. Laurent Janty.

- les actionnaires présents reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication;

suivant liste de présence, toutes les 1.240 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 1.240 voix;

- la totalité du capital étant présent ou représenté, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour:

1. substitution du commissaire aux comptes, la ROYAL CONSULTING & TRUST S.A.;

2. nomination de la société WORLD ACCOUNTING LTD., en tant que nouveau commissaire aux comptes.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

En considération du fait que la ROYAL CONSULTING & TRUST S.A. n'exerce plus son activité spécifique et du fait qu'elle a été mise en liquidation, l'assemblée générale estime opportun de substituer le commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

En remplacement, l'assemblée générale décide de nommer, en tant que nouveau commissaire aux comptes, la société WORLD ACCOUNTING LTD., ayant son siège social à The Lake Building, Suite, 120, Wickhams Cay 1, Tortola (Iles Vierges Britanniques).

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, la secrétaire et le scrutateur.

W. Rotondaro / A. Cordaro / L. Janty
Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2001, vol. 560, fol. 19, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75468/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

COMPAGNIE FINANCIERE AURIGA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 73.160.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 42, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2001.

Pour COMPAGNIE FINANCIERE AURIGA HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(75431/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

INVESTITALIA HOLDING, Société Anonyme.
Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 69.544.

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 28 octobre 2001.

L'an deux mille un, le 28 octobre,

s'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INVESTITALIA HOLDING au siège social.

L'assemblée est ouverte à 12.00 heures, sous la présidence de M. Walter Rotondaro.

Le président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Mlle Antonietta Cordaro et comme scrutateur M. Laurent Janty.

- les actionnaires présents reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncés, pour autant que de besoin, à toute publication;

- suivant liste de présence, toutes les 5.000 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 5.000 voix;

- la totalité du capital étant présent ou représenté, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour:

1. substitution du commissaire aux comptes, la ROYAL CONSULTING & TRUST S.A.;

2. nomination de la société WORLD ACCOUNTING LTD., en tant que nouveau commissaire aux comptes.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

En considération du fait que la ROYAL CONSULTING & TRUST S.A. n'exerce plus son activité spécifique et du fait qu'elle a été mise en liquidation, l'assemblée générale estime opportun de substituer le commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

En remplacement, l'assemblée générale décide de nommer, en tant que nouveau commissaire aux comptes, la société WORLD ACCOUNTING LTD., ayant son siège social à The Lake Building, Suite, 120, Wickhams Cay 1, Tortola (Iles Vierges Britanniques).

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, la secrétaire et le scrutateur.

W. Rotondaro / A. Cordaro / L. Janty

Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2001, vol. 560, fol. 19, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75470/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

INVESTITALIA HOLDING, Société Anonyme.
Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 69.544.

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 19 novembre 2001.

L'an deux mille un, le 19 novembre,

s'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INVESTITALIA HOLDING au siège social.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de M. Walter Rotondaro.

Le président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Mlle Antonietta Cordaro et comme scrutateur M. Laurent Janty;

- l'assemblée est habilitée, conformément aux dispositions de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, de prendre à la majorité simple les décisions figurant à l'ordre du jour sans égard à la représentation du capital social;

- les convocations pour la présente assemblée ont été faites conformément à l'article 2 de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, ce dont il a été justifié au bureau de l'assemblée.

- les actionnaires présents reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication;

- suivant liste de présence, toutes les 5.000 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 5.000 voix;

- la totalité du capital étant présent ou représenté, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour:

1. conversion du capital social, actuellement exprimé en 5.000.000 LUF, en euros;

2. adaptation de la mention de la valeur nominale des actions et du capital social;

3. adaptation de l'article 3, premier paragraphe, des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social est fixé à 123.946,76 euros divisé en 5.000 actions de 24,789352 euros chacune»;
Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social, actuellement exprimé en 5.000.000 LUF, en euros.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter l'article 3, premier paragraphe, des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social est fixé à 123.946,76 euros divisé en 5.000 actions de 24,789352 euros chacune».

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, la secrétaire et le scrutateur.

W. Rotondaro / A. Cordaro / L. Janty
Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 38, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75491/000/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

SIRONA DENTAL SYSTEMS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

H. R. Luxembourg B 61.401.

—
Gemass Beschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft SIRONA DENTAL SYSTEMS, S.à r.l., vom 19. Oktober 2001 wurde einstimmig beschlossen den Sitz der Gesellschaft von 7, val Ste Croix, L-2015 Luxembourg in die 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg zu verlegen.

Für SIRONA DENTAL SYSTEMS, S.à r.l.

A. Steichen

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 54, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75441/275/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

GENUA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 33.915.

—
Les bilans et les annexes aux 30 juin 1998, 1999, 2000 et 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 30, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 20 août 2001

Ont été nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2002:

- Monsieur Eric Leclerc, employé privé, Luxembourg, Président;
- Madame Martine Kapp, employée privée, Luxembourg;
- Monsieur Philippe Gilain, employé privé, Luxembourg.

A été nommée commissaire aux comptes pour la même période:

- CHECK CORP, Alofi, Niue.

Le capital social a été converti en euros, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998.

La conversion du nouveau capital en euros a donné un montant de EUR 30.986,69.

Le montant du nouveau capital est de EUR 30.986,69 représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(75455/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

VIVA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 74.544.

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 27 octobre 2001.

L'an deux mille un, le 27 octobre,

s'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VIVA HOLDING au siège social.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures, sous la présidence de M. Walter Rotondaro.

Le président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Mlle Antonietta Cordaro et comme scrutateur M. Laurent Janty.

- les actionnaires présents reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication;

- suivant liste de présence, toutes les 14.584 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 14.584 voix;

- la totalité du capital étant présent ou représenté, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour:

1. substitution du commissaire aux comptes, la ROYAL CONSULTING & TRUST S.A.;

2. nomination de la société WORLD ACCOUNTING LTD., en tant que nouveau commissaire aux comptes.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

En considération du fait que la ROYAL CONSULTING & TRUST S.A. n'exerce plus son activité spécifique et du fait qu'elle a été mise en liquidation, l'assemblée générale estime opportun de substituer le commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

En remplacement, l'assemblée générale décide de nommer, en tant que nouveau commissaire aux comptes, la société WORLD ACCOUNTING LTD., ayant son siège social à The Lake Building, Suite, 120, Wickhams Cay 1, Tortola (Iles Vierges Britanniques).

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, la secrétaire et le scrutateur.

W. Rotondaro / A. Cordaro / L. Janty

Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2001, vol. 560, fol. 19, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75471/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

VIVA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 74.544.

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 19 novembre 2001.

L'an deux mille un, le 19 novembre,

s'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VIVA HOLDING au siège social.

L'assemblée est ouverte à 17.30 heures, sous la présidence de M. Walter Rotondaro.

Le président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Mlle Antonietta Cordaro et comme scrutateur M. Laurent Janty;

- l'assemblée est habilitée, conformément aux dispositions de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, de prendre à la majorité simple les décisions figurant à l'ordre du jour sans égard à la représentation du capital social;

- les convocations pour la présente assemblée ont été faites conformément à l'article 2 de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, ce dont il a été justifié au bureau de l'assemblée.

- les actionnaires présents reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication;

- suivant liste de présence, toutes les 14.584 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 14.584 voix;

- la totalité du capital étant présent ou représenté, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour:

1. conversion du capital social, actuellement exprimé en 14.584.000 LUF, en euros;

2. adaptation de la mention de la valeur nominale des actions et du capital social;

3. adaptation de l'article 3, premier paragraphe, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à 361.527,92 euros divisé en 14.584 actions de 24,789353 euros chacune»;

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social, actuellement exprimé en 14.584.000 LUF, en euros.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter l'article 3, premier paragraphe, des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à 361.527,92 euros divisé en 14.584 actions de 24,789353 euros chacune».

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, la secrétaire et le scrutateur.

W. Rotondaro / A. Cordaro / L. Janty
Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 38, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75479/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

DENTAL SYSTEMS HOLDING, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

H. R. Luxemburg B 61.402.

—
Gemäss Beschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft DENTAL SYSTEMS HOLDING, S.à r.l. vom 19. Oktober 2001 wurde einstimmig beschlossen den Sitz der Gesellschaft von 7, Val Sainte Croix, L-2015 Luxembourg in die 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg zu verlegen.

Für DENTAL SYSTEMS HOLDING, S.à r.l.

A. Steichen

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 54, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75442/275/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

AUMAS, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Lucemburg B 79.055.

—
Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 26 octobre 2001.

L'an deux mille un, le 26 octobre,

s'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AUMAS au siège social.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures, sous la présidence de M. Walter Rotondaro.

Le président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Mlle Antonietta Cordaro et comme scrutateur M. Laurent Janty.

- les actionnaires présents reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication;

suivant liste de présence, toutes les 1.250 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 1.250 voix;

- la totalité du capital étant présent ou représenté, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour:

1. substitution du commissaire aux comptes, la ROYAL CONSULTING & TRUST S.A.;

2. nomination de la société WORLD ACCOUNTING LTD., en tant que nouveau commissaire aux comptes.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

En considération du fait que la ROYAL CONSULTING & TRUST S.A. n'exerce plus son activité spécifique et du fait qu'elle a été mise en liquidation, l'assemblée générale estime opportun de substituer le commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

En remplacement, l'assemblée générale décide de nommer, en tant que nouveau commissaire aux comptes, la société WORLD ACCOUNTING LTD., ayant son siège social à The Lake Building, Suite, 120, Wickhams Cay 1, Tortola (Iles Vierges Britanniques).

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, la secrétaire et le scrutateur.

W. Rotondaro / A. Cordaro / L. Janty
Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2001, vol. 560, fol. 19, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75472/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

AUMAS, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 79.055.

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 19 novembre 2001.

L'an deux mille un, le 19 novembre,

s'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AUMAS au siège social.

L'assemblée est ouverte à 9.00 heures, sous la présidence de M. Walter Rotondaro.

Le président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Mlle Antonietta Cordaro et comme scrutateur M. Laurent Janty;

- l'assemblée est habilitée, conformément aux dispositions de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, de prendre à la majorité simple les décisions figurant à l'ordre du jour sans égard à la représentation du capital social;

- les convocations pour la présente assemblée ont été faites conformément à l'article 2 de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, ce dont il a été justifié au bureau de l'assemblée.

- les actionnaires présents reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication;

- suivant liste de présence, toutes les 1.250 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 1.250 voix;

- la totalité du capital étant présent ou représenté, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour:

1. conversion du capital social, actuellement exprimé en 1.250.000 LUF, en euros;

2. adaptation de la mention de la valeur nominale des actions et du capital social;

3. adaptation de l'article 3, premier paragraphe, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à 30.986,69 euros divisé en 1.250 actions de 24,78935 euros chacune»;

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social, actuellement exprimé en 1.250.000 LUF, en euros.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter l'article 3, premier paragraphe, des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à 30.986,69 euros divisé en 1.250 actions de 24,78935 euros chacune».

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, la secrétaire et le scrutateur.

W. Rotondaro / A. Cordaro / L. Janty
Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 38, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75487/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

THIEL ROMAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 120, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 56.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 37, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(75497/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

REGENCY FIRENZE, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 81.288.

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 27 octobre 2001.

L'an deux mille un, le 27 octobre,

s'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REGENCY FIRENZE au siège social.

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures, sous la présidence de M. Walter Rotondaro.

Le président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Mlle Antonietta Cordaro et comme scrutateur M. Laurent Janty.

- les actionnaires présents reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication;

- suivant liste de présence, toutes les 1.250 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 1.250 voix;

- la totalité du capital étant présent ou représenté, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour

1. substitution du commissaire aux comptes, la ROYAL CONSULTING & TRUST S.A.;

2. nomination de la société WORLD ACCOUNTING LTD., en tant que nouveau commissaire aux comptes.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

En considération du fait que la ROYAL CONSULTING & TRUST S.A. n'exerce plus son activité spécifique et du fait qu'elle a été mise en liquidation, l'assemblée générale estime opportun de substituer le commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

En remplacement, l'assemblée générale décide de nommer, en tant que nouveau commissaire aux comptes, la société WORLD ACCOUNTING LTD., ayant son siège social à The Lake Building, Suite, 120, Wickhams Cay 1, Tortola (Iles Vierges Britanniques).

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, la secrétaire et le scrutateur.

W. Rotondaro / A. Cordaro / L. Janty

Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2001, vol. 560, fol. 19, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75473/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

REGENCY FIRENZE, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 81.288.

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 19 novembre 2001.

L'an deux mille un, le 19 novembre,

s'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REGENCY FIRENZE au siège social.

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures, sous la présidence de M. Walter Rotondaro.

Le président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Mlle Antonietta Cordaro et comme scrutateur M. Laurent Janty.

- l'assemblée est habilitée, conformément aux dispositions de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, de prendre à la majorité simple les décisions figurant à l'ordre du jour sans égard à la représentation du capital social;

- les convocations pour la présente assemblée ont été faites conformément à l'article 2 de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, ce dont il a été justifié au bureau de l'assemblée.

- les actionnaires présents reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication;

- suivant liste de présence, toutes les 1.250 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 1.250 voix;

- la totalité du capital étant présent ou représenté, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour

1. conversion du capital social, actuellement exprimé en 1.250.000 LUF, en euros;

2. adaptation de la mention de la valeur nominale des actions et du capital social;

3. adaptation de l'article 3, premier paragraphe, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à 30.986,69 euros divisé en 1.250 actions de 24,78935 euros chacune»;

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social, actuellement exprimé en 1.250.000 LUF, en euros.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter l'article 3, premier paragraphe, des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à 30.986,69 euros divisé en 1.250 actions de 24,78935 euros chacune».

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, la secrétaire et le scrutateur.

W. Rotondaro / A. Cordaro / L. Janty

Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 38, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75482/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

KAMALA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 60.125.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 47, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 70.056,25 CHF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Signature.

(75444/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

HIEREG, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 79.070.

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 26 octobre 2001.

L'an deux mille un, le 26 octobre,

s'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HIEREG au siège social.

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures, sous la présidence de M. Walter Rotondaro.

Le président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Mlle Antonietta Cordaro et comme scrutateur M. Laurent Janty.

- les actionnaires présents reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication;

- suivant liste de présence, toutes les 1.250 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 1.250 voix;

- la totalité du capital étant présent ou représenté, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour

1. substitution du commissaire aux comptes, la ROYAL CONSULTING & TRUST S.A.;

2. nomination de la société WORLD ACCOUNTING LTD., en tant que nouveau commissaire aux comptes.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

En considération du fait que la ROYAL CONSULTING & TRUST S.A. n'exerce plus son activité spécifique et du fait qu'elle a été mise en liquidation, l'assemblée générale estime opportun de substituer le commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

En remplacement, l'assemblée générale décide de nommer, en tant que nouveau commissaire aux comptes, la société WORLD ACCOUNTING LTD., ayant son siège social à The Lake Building, Suite, 120, Wickhams Cay 1, Tortola (Iles Vierges Britanniques).

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, la secrétaire et le scrutateur.

W. Rotondaro / A. Cordaro / L. Janty
Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2001, vol. 560, fol. 19, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75475/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

HIEREG, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 79.070.

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 19 novembre 2001.

L'an deux mille un, le 19 novembre,

s'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HIEREG au siège social.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de M. Walter Rotondaro.

Le président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Mlle Antonietta Cordaro et comme scrutateur M. Laurent Janty;

- l'assemblée est habilitée, conformément aux dispositions de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, de prendre à la majorité simple les décisions figurant à l'ordre du jour sans égard à la représentation du capital social;

- les convocations pour la présente assemblée ont été faites conformément à l'article 2 de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, ce dont il a été justifié au bureau de l'assemblée.

- les actionnaires présents reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication;

- suivant liste de présence, toutes les 1.250 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 1.250 voix;

- la totalité du capital étant présent ou représenté, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour

1. conversion du capital social, actuellement exprimé en 1.250.000 LUF, en euros;

2. adaptation de la mention de la valeur nominale des actions et du capital social;

3. adaptation de l'article 3, premier paragraphe, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à 30.986,69 euros divisé en 1.250 actions de 24,78935 euros chacune»;

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social, actuellement exprimé en 1.250.000 LUF, en euros.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter l'article 3, premier paragraphe, des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à 30.986,69 euros divisé en 1.250 actions de 24,78935 euros chacune».

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, la secrétaire et le scrutateur.

W. Rotondaro / A. Cordaro / L. Janty
Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 38, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75492/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

JERRY GRÜN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 30, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 26.840.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 37, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(75498/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

VIVA GESTIONS HOTELIERES, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 74.602.

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 27 octobre 2001.

L'an deux mille un, le 27 octobre,

s'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VIVA GESTIONS HOTELIERES au siège social.

L'assemblée est ouverte à 16.30 heures, sous la présidence de M. Walter Rotondaro.

Le président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Mlle Antonietta Cordaro et comme scrutateur M. Laurent Janty.

- les actionnaires présents reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication;

- suivant liste de présence, toutes les 1.250 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 1.250 voix;

- la totalité du capital étant présent ou représenté, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour

1. substitution du commissaire aux comptes, la ROYAL CONSULTING & TRUST S.A.;

2. nomination de la société WORLD ACCOUNTING LTD., en tant que nouveau commissaire aux comptes.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

En considération du fait que la ROYAL CONSULTING & TRUST S.A. n'exerce plus son activité spécifique et du fait qu'elle a été mise en liquidation, l'assemblée générale estime opportun de substituer le commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

En remplacement, l'assemblée générale décide de nommer, en tant que nouveau commissaire aux comptes, la société WORLD ACCOUNTING LTD., ayant son siège social à The Lake Building, Suite, 120, Wickhams Cay 1, Tortola (Iles Vierges Britanniques).

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, la secrétaire et le scrutateur.

W. Rotondaro / A. Cordaro / L. Janty

Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2001, vol. 560, fol. 19, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75474/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

VIVA GESTIONS HOTELIERES, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 74.602.

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 19 novembre 2001.

L'an deux mille un, le 19 novembre,

s'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VIVA GESTIONS HOTELIERES au siège social.

L'assemblée est ouverte à 16.30 heures, sous la présidence de M. Walter Rotondaro.

Le président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Mlle Antonietta Cordaro et comme scrutateur M. Laurent Janty;

- l'assemblée est habilitée, conformément aux dispositions de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, de prendre à la majorité simple les décisions figurant à l'ordre du jour sans égard à la représentation du capital social.

- les convocations pour la présente assemblée ont été faites conformément à l'article 2 de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, ce dont il a été justifié au bureau de l'assemblée.

- les actionnaires présents reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication;

- suivant liste de présence, toutes les 1.250 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 1.250 voix;

- la totalité du capital étant présent ou représenté, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour

1. conversion du capital social, actuellement exprimé en 1.250.000 LUF, en euros;

2. adaptation de la mention de la valeur nominale des actions et du capital social;

3. adaptation de l'article 3, premier paragraphe, des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social est fixé à 30.986,69 euros divisé en 1.250 actions de 24,789935 euros chacune»;
Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social, actuellement exprimé en 1.250.000 LUF, en euros.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter l'article 3, premier paragraphe, des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social est fixé à 30.986,69 euros divisé en 1.250 actions de 24,789935 euros chacune».

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, la secrétaire et le scrutateur.

W. Rotondaro / A. Cordaro / L. Janty
Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 38, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75483/000/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

GRAND BAIE, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 60.395.

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 19 novembre 2001.

L'an deux mille un, le 19 novembre,

s'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GRAND BAIE au siège social.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures, sous la présidence de M. Walter Rotondaro.

Le président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Mlle Antonietta Cordaro et comme scrutateur M. Laurent Janty.

- l'assemblée est habilitée, conformément aux dispositions de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, de prendre à la majorité simple les décisions figurant à l'ordre du jour sans égard à la représentation du capital social;

- les convocations pour la présente assemblée ont été faites conformément à l'article 2 de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, ce dont il a été justifié au bureau de l'assemblée.

- les actionnaires présents reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication;

- suivant liste de présence, toutes les 60.000 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 60.000 voix;

- la totalité du capital étant présent ou représenté, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour

1. conversion du capital social, actuellement exprimé en 60.000.000 ITL, en euros;

2. adaptation de la mention de la valeur nominale des actions et du capital social;

3. adaptation de l'article 5, premier paragraphe, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à 30.987,41 euros divisé en 60.000 actions de 0,5164569 euros chacune»;

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social, actuellement exprimé en 60.000.000 ITL, en euros.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter l'article 5, premier paragraphe, des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social est fixé à 30.987,41 euros divisé en 60.000 actions de 0,5164569 euros chacune».

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, la secrétaire et le scrutateur.

W. Rotondaro / A. Cordaro / L. Janty
Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 38, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75489/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

GAI MATTIOLO, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 75.152.

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 26 octobre 2001.

L'an deux mille un, le 26 octobre,

s'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GAI MATTIOLO au siège social.

L'assemblée est ouverte à 9.00 heures, sous la présidence de M. Walter Rotondaro.

Le président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Mlle Antonietta Cordaro et comme scrutateur M. Laurent Janty.

- les actionnaires présents reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication;

suivant liste de présence, toutes les 6.000 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 6.000 voix;

- la totalité du capital étant présent ou représenté, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour

1. substitution du commissaire aux comptes, la ROYAL CONSULTING & TRUST S.A.;

2. nomination de la société WORLD ACCOUNTING LTD., en tant que nouveau commissaire aux comptes.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

En considération du fait que la ROYAL CONSULTING & TRUST S.A. n'exerce plus son activité spécifique et du fait qu'elle a été mise en liquidation, l'assemblée générale estime opportun de substituer le commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

En remplacement, l'assemblée générale décide de nommer, en tant que nouveau commissaire aux comptes, la société WORLD ACCOUNTING LTD., ayant son siège social à The Lake Building, Suite, 120, Wickhams Cay 1, Tortola (Iles Vierges Britanniques).

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, la secrétaire et le scrutateur.

W. Rotondaro / A. Cordaro / L. Janty

Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2001, vol. 560, fol. 19, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75476/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

RECYGOM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 33, route de Belval.
R. C. Luxembourg B 59.541.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 16 juillet 2001

L'assemblée générale ordinaire de RECYGOM INTERNATIONAL S.A. a pris ce jour, à l'unanimité, la décision suivante:

- Sont nommés administrateurs:

Monsieur Claude Soumer, demeurant à Luxembourg.

Monsieur Marc Geschwind, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Monsieur Franz Josef Bauschert, demeurant à Ayl.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 54, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75574/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

SOROL, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 72.441.

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 23 novembre 2001.

L'an deux mille un, le 23 novembre,

s'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOROL SA. au siège social.

L'assemblée est ouverte à 9.00 heures, sous la présidence de M. Walter Rotondaro.

Le président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Mlle Antonietta Cordaro et comme scrutateur Mme Corinne Carraro.

- les actionnaires présents reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication;

suivant liste de présence, toutes les 1.000 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 1.000 voix;

- la totalité du capital étant présent ou représenté, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour

1. nomination, en tant qu'administrateur-délégué, de Monsieur Dario Pesce;

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de nommer, en qualité d'administrateur-délégué, l'administrateur M. Dario Pesce, né à Rome, le 28 novembre 1941, demeurant à Rome, via Guido Banti, n. 19.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, la secrétaire et le scrutateur.

W. Rotondaro / A. Cordaro / C. Carraro

Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 60, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75493/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

IDROS BAGNO-ARTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 85, rue d'Eich.
R. C. Luxembourg B 54.788.

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés tenue à Luxembourg le 30 octobre 2001

Ordre du jour:

1) Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en EUR, de 500.000,- LUF à 12.394,68 EUR, à partir du 1^{er} janvier 2002.

2) Augmentation du capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euros.

3) Adaptation de la mention de la valeur nominale des parts sociales et du capital social.

4) Adaptation de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) Euros représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) Euros chacune.

Décisions

Après en avoir délibéré, les associés à l'unanimité,

Décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en EUR, de 500.000,- LUF à 12.394,68 EUR, à partir du 1^{er} janvier 2002.

Décident d'augmenter le capital social de 105,32 EUR pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 Euros à 12.500,- Euros par incorporation de réserves.

Décident d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social.

Décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) EUR représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25) EUR chacune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

R.-M. Armani / V. Baldracchi

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 33, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75503/514/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

UNIVERSAL TRADING OIL COMPANY 1981 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.
R. C. Luxembourg B 58.579.

Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 16 octobre 2001

En date du 16 octobre 2001, à 15.00 heures, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société UNIVERSAL TRADING OIL COMPANY 1981 S.A., ayant son siège social à Luxembourg, R. C. Luxembourg B 58.579, constituée en date du 21 mars 1997.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean Brucher, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Cédric Pedoni, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Nicolas Thieltgen, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

Le Président constate:

I. Que les Actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée, l'assemblée a pu être tenue en faisant abstraction des convocations d'usage. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et reconnaissent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

IV. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Changement de la devise d'expression du capital social de la société de Francs Luxembourgeois en Euros (EUR) et conversion du montant du capital social en un montant exprimé en Euros (EUR).

2. Suppression de la mention de la valeur nominale des actions.

3. Modification, suite aux changements qui précèdent, du premier paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf Euros (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale.»

4. Divers.

V. Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité

1. L'assemblée décide de changer la devise d'expression du capital social de la Société de Francs Luxembourgeois en Euros (EUR) et de convertir le montant du capital social en un montant exprimé en Euros (EUR) au cours de 40,3399 Francs Luxembourgeois pour 1,- Euro, de sorte que le capital social se monte à EUR 30.986,69.

2. L'assemblée décide de supprimer la mention de la valeur nominale des actions.

3. Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf Euros (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 34, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75594/257/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

DEUTSCHE BENELUX INVESTITIONEN (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 43.515.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 60, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice	41.118,68 EUR
- Affectation à la réserve légale.....	2.055,93 EUR
- Report à nouveau	39.062,75 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Signature.

(75445/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

ADMIRAL'S CRUISES COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.
R. C. Luxembourg B 50.847.

Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 16 octobre 2001

En date du 16 octobre 2001, à 16.00 heures, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ADMIRAL'S CRUISES COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, R. C. Luxembourg B 50.847, constituée en date du 7 avril 1995 et dont les statuts ont été modifiés en date du 11 août 1999 et du 7 décembre 1999.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean Brucher, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Cédric Pedoni, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Nicolas Thieltgen, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

Le Président constate:

I. Que les Actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée, l'assemblée a pu être tenue en faisant abstraction des convocations d'usage. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et reconnaissent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

IV. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Changement de la devise d'expression du capital social de la société de Francs Luxembourgeois en Euros (EUR) et conversion du montant du capital social en un montant exprimé en Euros (EUR).

2. Suppression de la mention de la valeur nominale des actions.

3. Modification, suite aux changements qui précèdent, du premier paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit:

«**Capital social.** Le capital social est fixé à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six virgule soixante-seize Euros (EUR 123.946,76) représenté par cinq mille (5.000) actions sans valeur nominale.»

4. Divers.

V. Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée décide de changer la devise d'expression du capital social de la Société de Francs Luxembourgeois en Euros (EUR) et de convertir le montant du capital social en un montant exprimé en Euros (EUR) au cours de 40,3399 Francs Luxembourgeois pour 1,- Euro, de sorte que le capital social se monte à EUR 123.946,76.

2. L'assemblée décide de supprimer la mention de la valeur nominale des actions.

3. Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit

«**Capital social.** Le capital social est fixé à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six virgule soixante-seize Euros (EUR 123.946,76) représenté par cinq mille (5.000) actions sans valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 34, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75595/257/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

ARCHIBALD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 32.642.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 3 septembre 2001:

- que Monsieur Eric Leclerc, employé privé, demeurant à Luxembourg est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Olof Wijnblad, démissionnaire, Monsieur Leclerc terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 30, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75456/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

LAKESIDE INVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.
R. C. Luxembourg B 62.790.

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 octobre 2001

En date du 16 octobre 2001, à 11.00 heures, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société LAKESIDE INVEST S.A.H., ayant son siège social à Luxembourg, R.C. Luxembourg B 62.790, constituée en date du 12 janvier 1998.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean Brucher, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Cédric Pedoni, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Nicolas Thieltgen, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

Le Président constate:

I. Que les Actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée, l'assemblée a pu être tenue en faisant abstraction des convocations d'usage. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et reconnaissent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

IV. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Changement de la devise d'expression du capital social de la société de Francs Luxembourgeois en Euros (EUR) et conversion du montant du capital social en un montant exprimé en Euros (EUR).

2. Suppression de la mention de la valeur nominale des actions.

3. Modification, suite aux changements qui précèdent, du premier paragraphe de l'article 3 des statuts comme suit: «Le capital souscrit est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf Euros (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale.»

4. Divers.

V. Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée décide de changer la devise d'expression du capital social de la Société de Francs Luxembourgeois en Euros (EUR) et de convertir le montant du capital social en un montant exprimé en Euros (EUR) au cours de 40,3399 Francs Luxembourgeois pour 1 Euro, de sorte que le capital social se monte à EUR 30.986,69.

2. L'assemblée décide de supprimer la mention de la valeur nominale des actions.

3. Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital souscrit est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf Euros (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 34, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75597/257/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

RED S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.
R. C. Luxembourg B 49.655.

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale extraordinaire du 16 octobre 2001.

En date du 16 octobre 2001, à 14 heures, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société RED SA, ayant son siège social à Luxembourg, R.C. Luxembourg B 49.655, constituée en date du 19 décembre 1994.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean Brucher, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Cédric Pedoni, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Nicolas Thieltgen, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

Le Président constate:

I. Que les Actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée, l'assemblée a pu être tenue en faisant abstraction des convocations d'usage. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et reconnaissent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

IV. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Changement de la devise d'expression du capital social de la société de Francs Luxembourgeois en Euros (EUR) et conversion du montant du capital social en un montant exprimé en Euros (EUR).

2. Suppression de la mention de la valeur nominale des actions.

3. Modification, suite aux changements qui précèdent, du premier paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital souscrit est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf Euros (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

4. Divers.

V. Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée décide de changer la devise d'expression du capital social de la Société de Francs Luxembourgeois en Euros (EUR) et de convertir le montant du capital social en un montant exprimé en Euros (EUR) au cours de 40,3399 Francs Luxembourgeois pour 1 Euro, de sorte que le capital social se monte à EUR 30.986,69.

2. L'assemblée décide de supprimer la mention de la valeur nominale des actions.

3. Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital souscrit est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf Euros (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 34, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75596/257/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

RED S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

R. C. Luxembourg B 49.655.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires du 7 mai 2001

L'assemblée décide d'élire aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Francesco Olivieri, administrateur de sociétés, demeurant à Florence, Via Palestro 4, (Italie),

- Monsieur Jean Brucher, licencié en droit, demeurant à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden,

- Madame Nathalie Tesson, administrateur de sociétés, demeurant à Florence, Via Monte Oliveto, 56 (Italie).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'année 2007.

L'assemblée décide d'élire aux fonctions de Commissaire aux Comptes la société LUXREVISION, S.à r.l., avec siège social à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2007.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 34, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75604/257/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 67.905.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 60, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau 8.527.890 LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg, le 26 novembre 2001.

Signature.

(75446/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

**BLUM HOTEL UND IMMOBILIEN BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT A.G., Société Anonyme Holding
(en liquidation).**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 44.730.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 47, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Signature.

(75447/802/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

**BLUM HOTEL UND IMMOBILIEN BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT A.G., Société Anonyme Holding
(en liquidation).**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 44.730.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 22 novembre 2001 que:

- Suivant la procédure prévue par la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée a décidé de supprimer la valeur nominale des mille (1.000) actions, et de convertir la devise d'expression du capital social de la société pour l'exprimer dorénavant en euros (au cours de 1,95583 DEM=1 Euro) soit cinq cent mille deux cent quatre-vingt-onze euros et quatre-vingt-huit cents (EUR 511.291,88) avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001.

- L'article 5 alinéa 1 des statuts a été modifié en conséquence.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 47, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75448/802/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

CENTRAL SONGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 77.519.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 30, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2001

L'assemblée a renouvelé les mandats des administrateurs suivants, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

Monsieur Eric Leclerc, employé privé, Luxembourg, président

Madame Martine Kapp, employée privée, Luxembourg

Monsieur Philippe Gilain, employé privé, Luxembourg.

L'assemblée a également renouvelé le mandat du commissaire aux comptes pour la même période.

Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(75450/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

GRANDS CRUS SELECTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1842 Howald, 18, avenue Grand-Duc Jean.
R. C. Luxembourg B 66.832.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, le 28 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(75736/236/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

POCOLENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 66.570.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 30, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 27 août 2001

L'assemblée a renouvelé les mandats des administrateurs suivants, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur Eric Leclerc, employé privé, Luxembourg, Président;
- Madame Martine Kapp, employée privée, Luxembourg;
- Monsieur Philippe Gilain, employé privé, Luxembourg.

Le mandat de commissaire aux comptes a été renouvelé pour la même période.

Le capital social a été converti en euros, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998.

Le montant du nouveau capital est de EUR 30.986,69 représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(75451/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

KOBOLDE VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 76.624.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 30, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 5 octobre 2001

L'assemblée a renouvelé les mandats des administrateurs suivants, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur Eric Leclerc, employé privé, Luxembourg, Président;
- Madame Martine Kapp, employée privée, Luxembourg;
- Monsieur Philippe Gilain, employé privé, Luxembourg.

L'assemblée a également renouvelé le mandat du commissaire aux comptes pour la même période.

Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(75452/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

**NAVIGA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. PACTOLUX).**

Siège social: Luxembourg, 20, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 26.774.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de
NAVIGA LUXEMBOURG en date du 29 août 2001*

L'Assemblée prend acte de la démission de PricewaterhouseCoopers avec effet au 1^{er} janvier 2001 et décide de confier ce mandat de Réviseur d'Entreprises Externe qui tombe à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en 2002 à KPMG AUDIT, LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NAVIGA LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2001, vol. 559, fol. 55, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75591/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

HALL-MIBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 79.800.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 30, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 28 août 2001

L'assemblée a renouvelé les mandats des administrateurs suivants, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur Eric Leclerc, employé privé, Luxembourg, Président;
- Madame Martine Kapp, employée privée, Luxembourg;
- Monsieur Philippe Gilain, employé privé, Luxembourg.

L'assemblée a également renouvelé le mandat du commissaire aux comptes pour la même période.

Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(75453/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

BUTTERFLY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 32.645.

—
EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 3 septembre 2001:

- que Monsieur Eric Leclerc, employé privé, demeurant à Luxembourg est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Olof Wijnbladh, démissionnaire, Monsieur Leclerc terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 30, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75457/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE CHANZY PARDOUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 113, rue des Maraîchers.
R. C. Luxembourg B 73.871.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 55, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(75565/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

UBIS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 32.662.

—
EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 3 septembre 2001:

- que Monsieur Eric Leclerc, employé privé, demeurant à Luxembourg est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Olof Wijnbladh, démissionnaire, Monsieur Leclerc terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 30, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75458/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

MAP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 35, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 64.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 37, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(75494/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

MAP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 35, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 64.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 37, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(75495/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

MAP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 35, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 64.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 37, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(75496/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

ELECTRICITE ANDRE HURT & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 35-37, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 42.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 37, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(75501/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

ELECTRICITE ANDRE HURT & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 35-37, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 42.293.

Procès-verbal de la réunion des Associés tenue à Luxembourg le 29 octobre 2001

Ordre du jour:

- 1) Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en EUR, de 1.000.000,- LUF à 24.789,35 EUR, à partir du 1^{er} janvier 2002.
- 2) Augmentation du capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euros.
- 3) Adaptation de la mention de la valeur nominale des parts sociales et du capital social.
- 4) Adaptation de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille (25.000,-) Euros divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante (250) Euros chacune.

Décisions

Après en avoir délibéré, les associés à l'unanimité,
Décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en EUR, de 1.000.000,- LUF à 24.789,35 Euros, à partir du 1^{er} janvier 2002.
Décident d'augmenter le capital social de 210,65 Euros pour le porter de son montant actuel de 24.789,35 EUR à 25.000,- EUR par incorporation de réserves.
Décident d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social.
Décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille (25.000,-) EUR divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante (250,-) EUR chacune.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

A. Hurt / D. Hurt-Bosseler

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 33, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75502/514/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

GARAGE REDING CAMILLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 190, route de Belvaux.

R. C. Luxembourg B 7.501.

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés tenue à Esch-sur-Alzette le 12 octobre 2001

Ordre du jour:

- 1) Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en EUR, de 3.500.000,- LUF à 86.762,73 EUR, à partir du 1^{er} janvier 2002.
- 2) Augmentation du capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euros.
- 3) Adaptation de la mention de la valeur nominale des parts sociales et du capital social.
- 4) Adaptation de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
Le capital social est fixé à quatre-vingt-sept mille cinq cents (87.500,-) Euros représenté par trois mille cinq cents (3.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) Euros chacune.

Décisions

Après en avoir délibéré, les associés à l'unanimité,

Décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en EUR, de 3.500.000,- LUF à 86.762,73 EUR, à partir du 1^{er} janvier 2002.

Décident d'augmenter le capital social de 737,27 Euros pour le porter de son montant actuel de 86.762,73 EUR à 87.500 EUR par incorporation de réserves.

Décident d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social.

Décident d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à quatre-vingt-sept mille cinq cents (87.500,-) Euros représenté par trois mille cinq cents (3.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) EUR chacune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

C. Reding / M. Schroeder

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 33, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75504/514/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

MONDERCANGE TRANSPORTS INTERNATIONAUX, S.à r.l.

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4847 Rodange, 31, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 44.149.

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés tenue à Rodange le 28 septembre 2001

Ordre du jour:

- 1) Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en EUR, de 500.000,- LUF à 12.394,68 EUR, à partir du 1^{er} janvier 2002.
- 2) Augmentation du capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euros.
- 3) Adaptation de la mention de la valeur nominale des parts sociales et du capital social.
- 4) Adaptation de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) Euros représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) Euros chacune.

Décisions

Après en avoir délibéré, les associés à l'unanimité,

Décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en EUR, de 500.000,- LUF à 12.394,68 EUR, à partir du 1^{er} janvier 2002.

Décident d'augmenter le capital social de 105,32 EUR pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 Euros à 12.500,- Euros par incorporation de réserves.

Décident d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social.

Décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) EUR représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) EUR chacune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

P. Boucaron / M. C. Lopez

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 33, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75505/514/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

MALAGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3548 Dudelange, 38, rue Ribeschpont.
R. C. Luxembourg B 75.157.

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique tenue à Dudelange le 5 novembre 2001

Ordre du jour:

1) Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en EUR, de 500.000,- LUF à 12.394,68 EUR, à partir du 1^{er} janvier 2002.

2) Augmentation du capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euros.

3) Adaptation de la mention de la valeur nominale des parts sociales et du capital social.

4) Adaptation de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) Euros représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) Euros chacune.

Décisions

Après en avoir délibéré, les associés à l'unanimité,

Décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en EUR, de 500.000,- LUF à 12.394,68 EUR, à partir du 1^{er} janvier 2002.

Décident d'augmenter le capital social de 105,32 EUR pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 Euros à 12.500,- Euros par incorporation du report à nouveau.

Décident d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social.

Décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) EUR représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) EUR chacune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

V. Malago.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 33, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75506/514/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

**FISCHER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BOULANGERIE FISCHER, S.à r.l.).**

Siège social: Mensdorf, Zone Industrielle Rothoicht.
R. C. Luxembourg B 29.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 54, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2001.

Pour FISCHER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(75566/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

IMMO-PETRUSSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 35.652.

Les statuts coordonnés au 10 octobre 2001, enregistrés à Luxembourg le 23 novembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2001.

Signatures.

(75620/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

ETABLISSEMENTS J.L. SELENATI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4108 Esch-sur-Alzette, 169, route d'Ehlerange.
R. C. Luxembourg B 68.321.

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés tenue à Esch-sur-Alzette le 26 juillet 2001

Ordre du jour:

- 1) Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en EUR, de 500.000,- LUF à 12.394,68 EUR, à partir du 1^{er} janvier 2002.
- 2) Augmentation du capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euros.
- 3) Adaptation de la mention de la valeur nominale des parts sociales et du capital social.
- 4) Adaptation de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) Euros représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) Euros chacune.

Décisions

Après en avoir délibéré, les associés à l'unanimité,
Décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en EUR, de 500.000,- LUF à 12.394,68 EUR, à partir du 1^{er} janvier 2002.
Décident d'augmenter le capital social de 105,32 EUR pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 Euros à 12.500,- Euros par incorporation de réserves.
Décident d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social.
Décident d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) EUR représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) EUR chacune.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

ETS. SELENATI J.-L.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 43, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75507/514/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

SHELL ENERGIELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 avril 2001

L'Assemblée décide de convertir le capital social de la société de Francs Luxembourgeois en Euro par application d'un taux de conversion d'un Euro (EUR 1,-)=LUF 40,3399 de sorte que le capital social émis de la société au montant de cent vingt-quatre millions neuf cent vingt-cinq mille Francs Luxembourgeois (124.925.000,- LUF) divisé en neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (9.994) actions sans valeur nominale est converti par prélèvement d'un montant de trois mille cent quatre-vingt-dix Euros et quatorze cents (EUR 3.190,14) sur la prime d'émission en trois millions cent mille Euros (EUR 3.100.000,-) divisé en neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (9.994) actions sans valeur nominale.

Pour SHELL ENERGIELUX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 10, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75509/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

KÜCHENGALERIE, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftsitz: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.

H. R. Luxemburg B 39.110.

Durch Gesellschafterbeschluss vom 17. Oktober 2001 wurde beschlossen, das Gesellschaftskapital in EUR umzuwandeln und Artikel 6 der Satzungen folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), vollständig eingezahlt, welche durch den Herrn Helmut Regnery, Kaufmann, wohnhaft zu D-54518 Niersbach-Greverath übernommen sind.»

H. Regnery.

Enregistré à Remich, le 22 octobre 2001, vol. 177, fol. 1, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

(75528/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

19724

SELECT CASH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 19 avril 2001

L'Assemblée décide de convertir le capital social de la société de francs luxembourgeois en Euro par application d'un taux de conversion d'un Euro (EUR 1,-)=LUF 40,3399 de sorte que le capital émis de la société au montant de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune est converti par prélèvement d'un montant de dix mille six cent vingt-deux francs luxembourgeois (10.622,- LUF) sur le résultat reporté en trente et un mille deux cent cinquante Euros (31.250,- EUR) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Pour SELECT CASH S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 10, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(75510/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

PRO-TOITURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4917 Bascharage, 45, rue de la Continentale.

R. C. Luxembourg B 63.378.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire en date du 18 juin 2001, que la devise du capital social est changée en euro et que le premier paragraphe de l'article 5 est changé comme suit:

«Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,- EUR) chacune.»

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Remich, le 22 octobre 2001, vol. 177, fol. 1, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): P. Molling.

(75512/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

SANICHAUFER TOITURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange, 158, route de Burange.

R. C. Luxembourg B 49.153.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire en date du 28 septembre 2001, que la devise du capital social est changée en euro et que le premier paragraphe de l'article 6 des statuts est changé comme suit:

«Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante (31.250) Euros, divisé en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de vingt-cinq (25,-) Euros chacune.»

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Remich, le 22 octobre 2001, vol. 177, fol. 1, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): P. Molling.

(75513/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE LOCATION,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz.

R. C. Luxembourg B 19.061.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2001, enregistrés à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 55, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Signature.

(75625/799/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

CHAUFFAGE SANITAIRE FRANCOIS KIEFFER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5333 Moutfort, 32, rue d'Oetrange.
R. C. Luxembourg B 57.218.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2001, que la devise du capital social est changée en euro et que l'article 6 est changé comme suit:

«Le capital social est fixé à trente et un mille euro (31.000,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cent vingt-quatre euro (124,- EUR) chacune.»

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Remich, le 22 octobre 2001, vol. 177, fol. 1, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(75514/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

TUTTI FRUTTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 17, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 61.963.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire en date du 3 juillet 2001, que la devise du capital social est changée en euro et que l'article 3 des statuts est changé comme suit:

«Le capital social est fixé à cent quarante-huit mille sept cent trente-six virgule onze (148.736,11) Euros, divisé en six mille (6.000) actions, sans désignation de valeur nominale.»

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Remich, le 22 octobre 2001, vol. 177, fol. 1, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

(75515/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

ARTI-PUB CONSEILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 29, Val St. André.
R. C. Luxembourg B 43.472.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire en date du 15 juin 2001, que la devise du capital social est changée en euro et que le premier paragraphe de l'article 6 des statuts est changé comme suit:

«Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.»

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Remich, le 22 octobre 2001, vol. 177, fol. 1, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

(75516/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

AS. CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 70.381.

—
Le bilan abrégé au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 44, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRANT THORNTON CONSULT S.A.
Signature

(75645/806/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

INTERCONE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée.

R. C. Luxembourg B 41.408.

A la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 21 novembre 2001, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Lors de l'Assemblée générale du 21 novembre 2001, Messieurs Edward Bruin, Dirk Van Reeth et Madame Marie-José Reyter ont démissionnés.

Cette même Assemblée a nommé aux fonctions d'administrateur pour une durée de 6 ans:

Monsieur Jean Zeimet, Réviseur d'entreprises, demeurant à L-2213 Luxembourg, rue Nassau, 16

Monsieur Nico Hansen, Conseiller fiscal, demeurant à L-5865 Alzingen, rue de Roeser

Monsieur Jean Vandeworde, Comptable, demeurant à L-8363 Greisch, rue de Tuntange, 19

En remplacement des administrateurs démissionnaires.

Tous ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Lors de l'Assemblée générale du 21 novembre 2001, COMCOLUX S.A. a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes.

Cette même Assemblée a nommé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une période de 6 ans:

A.T.T.C. CONTROL S.A., 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le siège social de la société est transféré au 52, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

En conséquence, la Convention de domiciliation conclue entre BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A. (anciennement CREGELUX) et INTERCONE S.A. le 14 juin 2000, dont extrait déposé au Registre de commerce et des sociétés le 27 juin 2000, portant sur le domicile L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, prend fin au 21 novembre 2001.

Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour INTERCONE S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 57, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75556/029/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

PIZZERIA MIMOSA 2000, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 7, route de Dudelange.

R. C. Luxembourg B 58.919.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'an deux mille un, le 15 novembre, à 14.30 heures,

1. Monsieur Onofrio Novembre, commerçant, demeurant à L-3222 Bettembourg, 7, route de Dudelange;

2. Madame Corinne Deleigle, employée privée, demeurant à L-3559 Bettembourg, 64, rue de la Montagne;

Tous deux associés de la société PIZZERIA MIMOSA 2000 ayant son siège social à L-3222 Bettembourg, 7, route de Dudelange, société à responsabilité limitée au capital social de 1.250.000,- Francs, constituée suivant acte notarié Christine Doerner à Bettembourg en date du 13 juillet 1990, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58.919 (ci-après «La Société»), se sont réunis ce jour audit siège social sur ordre du jour conforme, pour prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

Madame Corinne Deleigle, préqualifiée, cède et transporte par les présentes, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à Monsieur Onofrio Novembre, préqualifié, qui accepte, les parts lui appartenant dans la Société à savoir, cinq cents (500) parts sociales pour le prix d'un francs symbolique (1,- LUF).

Le prix de cession est payé à l'instant à la cédante qui le reconnaît et consent bonne et valable quittance.

Monsieur Onofrio Novembre, préqualifié, dispense Madame Corinne Deleigle, préqualifiée, de notifier ladite cession de parts sociales à la société.

Deuxième résolution

Madame Corinne Deleigle, préqualifiée, démissionne de son poste de gérante administrative à compter de ce jour; démission que Monsieur Onofrio Novembre, préqualifié, accepte et donne décharge.

Les deux résolutions sont adoptées à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15.00 heures.

Fait sous seing privé en trois exemplaires originaux qui ont été signés par la gérance et les présents préqualifiés.

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits de la présente pour servir et valoir ce que de droit.

C. Deleigle / O. Novembre

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 39, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75564/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

BRAVURA INTERNATIONAL SAH, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.
R. C. Luxembourg B 55.641.

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 octobre 2001

En date du 16 octobre 2001, à 9 heures, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société BRAVURA INTERNATIONAL SAH, ayant son siège social à Luxembourg, R.C. Luxembourg B 55.641, constituée en date du 1^{er} juillet 1996.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean Brucher, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Cédric Pedoni, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Nicolas Thieltgen, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

Le Président constate:

I. Que les Actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée, l'assemblée a pu être tenue en faisant abstraction des convocations d'usage. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et reconnaissent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

IV. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Changement de la devise d'expression du capital social de la société de Deutche Mark en Euros (EUR) et conversion du montant du capital social en un montant exprimé en Euros (EUR).

2. Modification, suite au changement qui précède, du premier paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital souscrit est fixé à cinquante mille trois cent quarante et un virgule vingt-neuf Euros (EUR 50.341,29) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

3. Divers.

V. Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée décide de changer la devise d'expression du capital social de la société de Deutche Mark en Euros (EUR) et de convertir le montant du capital social en un montant exprimé en Euros (EUR) au cours de 1.95583 Deutche Mark pour 1 Euro, de sorte que le capital social se monte à EUR 50.341,29.

2. Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital souscrit est fixé à cinquante mille trois cent quarante et un virgule vingt-neuf Euros (EUR 50.341,29) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 34, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75599/257/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

BOISSONS BECKIUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5432 Kapenacker, 3, rue de Beyren.
R. C. Luxembourg B 18.194.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire en date du 16 octobre 2001, que la devise du capital social est changée en euro et que l'article 6 est changé comme suit:

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euro (25,- EUR) chacune.»

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Remich, le 22 octobre 2001, vol. 177, fol. 1, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

(75517/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

CYN-ART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5762 Hassel, 1, rue de la Forêt.
R. C. Luxembourg B 30.794.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire en date du 15 juin 2001, que la devise du capital social est changée en euro et que le premier paragraphe de l'article 6 est changé comme suit:

«Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Remich, le 22 octobre 2001, vol. 177, fol. 1, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

(75518/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

ENTREPRISE DE CHARPENTE ZLOIC-HOFFMANN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5360 Schrassig, 1, rue d'Oetrange.
R. C. Luxembourg B 41.442.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire en date du 6 juillet 2001, que la devise du capital social est changée en euro et que le premier paragraphe de l'article 6 des statuts est changé comme suit:

«Le capital social est fixé à quinze mille (15.000,-) Euros représenté par cent (100) parts sociales de cent cinquante (150,-) Euros chacune.»

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Remich, le 22 octobre 2001, vol. 177, fol. 1, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

(75519/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

**CSC KIEFFER, S.À R.L., CHAUFFAGE SANITAIRE CENTER KIEFFER, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5333 Moutfort, 32, rue d'Oetrange.
R. C. Luxembourg B 57.218.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire en date du 14 juin 2001, que la devise du capital social est changée en euro et que l'article 6 est changé comme suit:

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.»

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Remich, le 22 octobre 2001, vol. 177, fol. 1, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

(75520/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.
